



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue le **mardi 21 avril 2026 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Monsieur Mario Demers, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller  
Madame Carmen Pilote, conseillère  
Madame Melanie Rose, conseillère

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**ABSENCE MOTIVÉE :**

Madame Denise Bergeron, conseillère

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES**

**2026-04-116**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 AVRIL 2026 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance ordinaire du mardi 21 avril 2026 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

Personne ne s'est manifestée lors de la période de parole au public.

**2026-04-117**

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Melanie Rose  
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 14 avril 2026, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 14 avril 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**ADMINISTRATION ET FINANCES**

**2026-04-118**

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2026-04-083 - AFFECTATION D'UNE SOMME DE 239 153,51 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2025**

Considérant la résolution 2026-04-083 adoptée à la séance ordinaire du 14 avril 2026 pour autoriser l'affectation d'une somme de 239 153,51 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2025, le tout selon la liste déposée, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'amender la résolution 2026-04-083 afin de remplacer la somme de « **239 153,51 \$** » par la somme de « **245 418,38 \$** », le tout selon la liste déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES**

**LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP**

**AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

**2026-04-119**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 819-05 RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant l'avis de motion donné et le dépôt dudit projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du mardi 14 avril 2026, sous la résolution 2026-04-111, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'adopter le *Règlement n° 819-05 révisant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt*, le but de celui-ci étant de mettre à jour les règles obligatoires de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) à la suite de l'élection générale 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-120

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 943-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 943 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 820 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE LEDUC**

Considérant l'avis de motion donné et le dépôt dudit projet de règlement lors de la séance ordinaire du mardi 14 avril 2026, sous la résolution 2026-04-114, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'adopter le Règlement n° 943-01 modifiant le Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

2026-04-121

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE**

Considérant que la Ville de Pincourt reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet « Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale » ;

Considérant que les Villes de Pincourt et Rigaud et les Municipalités de Très-Saint-Rédempteur, Sainte-Marthe, Sainte-Justine-de-Newton et Pointe-Fortune désirent présenter un projet de d'ajout de municipalités à une entente multimunicipale en sécurité civile existante dans le cadre du volet « Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité », il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Melanie Rose

De s'engager à participer au projet d'ajout de municipalités à une entente multimunicipale en sécurité civile existante.

D'accepter d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme.

D'accepter d'agir à titre d'organisme responsable du projet et d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet « Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ».

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2026-04-122**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 AVRIL 2026**

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du mardi 21 avril 2026 à 19 h 05.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE